

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 05 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
30 janvier 2024

Mis en ligne :
08 février 2024

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 24
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à BONNAFOUS Catherine, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, TORTELLIER Laëtitia donne pouvoir à POINTIER Virginie, VALLEE Priscilla donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel.

Madame Julie DEGUILLARD est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 30 janvier 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11**Délibération n°2024-011. Urbanisme : Portage foncier - convention de mise en réserve foncière du 68 rue Nationale avec Rennes Métropole**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme du 23 janvier 2024,

L'acquisition et le portage foncier de la parcelle cadastrée AL n°14 pour 782 m² et située 68 rue Nationale par Rennes Métropole s'inscrit dans l'action de réserve foncière de la commune sur les secteurs de renouvellement urbain identifiés.

En effet cette parcelle est située :

- dans le périmètre d'études préalables de la ZAC Multi-sites défini à la délibération du Conseil municipal n°40-2022 en date du 9 mai 2022 et pour lequel un sursis à statuer a été instauré par délibération du Conseil municipal n°78-2022 en date du 27 juin 2022,
- dans un périmètre d'ores et déjà sous maîtrise foncière partielle de la Collectivité — le bien cadastré section AL n°17 au 1 passage Claude Bernard a déjà été acquis par Rennes Métropole dans le cadre de son Programme d'Action Foncière pour le compte de la commune.

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- acquisition au prix de 290 000 euros HT hors frais ;
- durée de la convention : 5 ans ;
- contribution annuelle : sans objet compte-tenu de la gestion métropolitaine du bien. Le remboursement annuel des impôts fonciers et les éventuels travaux incomberont à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte ou document s'y rapportant, y compris les avenants.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

